

Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 4 mars 2022

Mesdames, Messieurs les délégués,

Je vous convie à la prochaine réunion du comité syndical le :

Vendredi 11 mars 2022 à 9h30
à Beaulieu-sur-Dordogne à la salle polyvalente- Salle Sévigné

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu

Administration générale

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2022
- Participation 2022 des Communautés de communes
- Participation 2022 à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne
- Adhésion au service de médecine préventive- CDG
- Débat en matière de protection sociale complémentaire

Tourisme

- Avancement du projet à Collonges-la-Rouge et financement
- Financement : emprunt et ligne de trésorerie

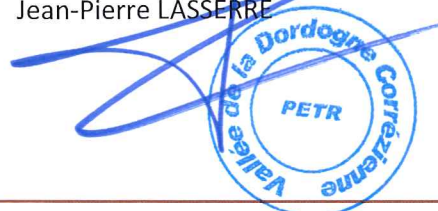
Développement territorial

- Plan de financement PAH 2022
- Etude cyclable en Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Questions diverses

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du PETR Vallée de la
Dordogne Corrèzienne
Jean-Pierre LASSERRE





PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Comité syndical du 11 MARS 2022

salle Sévigné- salle polyvalente

à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE à 9h30

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu

Administration générale

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2022
- Participation 2022 des Communautés de communes
- Participation 2022 à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne
- Adhésion au service de médecine préventive- CDG
- Débat en matière de protection sociale complémentaire

Tourisme

- Avancement du projet à Collonges-la-Rouge et financement
- Financement : emprunt et ligne de trésorerie

Développement territorial

- Plan de financement PAH 2022
- Etude cyclable en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Questions diverses

Les membres présents, excusés ou absents étaient les suivants :

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Monsieur Christophe CARON est secrétaire de séance.

Demande de modification de l'ordre du jour : ajout d'un nouveau sujet à l'ordre du jour concernant les ressources humaines

Le Président demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter le point suivant suite au départ de la Coordinatrice.:

- *Recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient*

Résultat du vote : **Unanimité**

Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical

Présentation et proposition de validation du compte-rendu du dernier comité syndical par les membres du comité syndical.

Résultat du vote : **Unanimité**

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
1-2022	Contrat d'assurance statutaire	Prestataire: CNP Conventionnement avec le CDG 19 Agents CNRACL: 6.20 % Agents IRCANTEC: 1.65% Durée: 1 an
2-2022	Contrat d'assurance auto	Prestataire: GROUPAMA 480.01 € TTC Durée: 1 an
3-2022	Contrat d'assurance missions collaborateurs et administrateurs	Prestataire: GROUPAMA 411.88 € TTC Durée: 1 an

Décision numéro	Objet	Observations
4-2022	Soutien à l'approvisionnement local et biologique de la restauration collective-expérimentation : marché, sélections pour l'appel à manifestation d'intérêt et du prestataire du marché	Prestataires: Chambre d'agriculture de la Corrèze, le CPIE de la Corrèze et l'IREPS Nouvelle-Aquitaine Montant: 12 348 € TTC Communes retenues accompagnement individuel: Albussac, Monceaux-sur-Dordogne et Sérilhac et l'EHPAD de St Privat Communes retenues pour l'accompagnement collectif :Le Pescher, Saint-Martin la Méanne Saint-Privat.

Décision numéro	Objet	Observations
4-2022	Soutien à l'approvisionnement local et biologique de la restauration collective-expérimentation : marché, sélections pour l'appel à manifestation d'intérêt et du prestataire du marché	Prestataires: Chambre d'agriculture de la Corrèze, le CPIE de la Corrèze et l'IREPS Nouvelle-Aquitaine Montant: 12 348 € TTC Communes retenues accompagnement individuel: Albussac, Monceaux-sur-Dordogne et Sérilhac et l'EHPAD de St Privat Communes retenues pour l'accompagnement collectif :Le Pescher, Saint-Martin la Méanne Saint-Privat.

Résultat du vote : **Unanimité**

Approbation du compte de gestion 2021

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

– **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Unanimité

Approbation du compte administratif 2021

Le Président quitte la salle.

Madame Nicole Bardi présente le compte administratif et la note de synthèse.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2021 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	904 055.51 €	882 792.25 €	-21 263.26 €
	Section d'investissement	98 242.81 €	111 022.46 €	12 779.65 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)		213 022.49 €	213 022.49 €
	Report en section d'investissement (001)		173 389.14 €	173 389.14 €

TOTAL (réalisations + reports)	1 002 298.32 €	1 380 226.34 €	377 928.02 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RAR			0.00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	904 055.51 €	1 095 814.74 €
	Section d'investissement	98 242.81 €	284 411.60 €
	TOTAL CUMULE	1 002 298.32 €	1 380 226.34 €

Résultat définitif- reports 2021	Section de fonctionnement	191 759.23 €
	Section d'investissement	186 168.79 €

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

Affectation de résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

POUR MEMOIRE

* Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	213 022.49
---	------------

* Résultat d'investissement antérieur reporté	173 389.14
---	------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2021

* Solde d'exécution de l'exercice	12 779.65
-----------------------------------	-----------

* Solde d'exécution cumulé	186 168.79
----------------------------	------------

RESTE A REALISER AU 31.12.2021

* Dépense d'investissement	0.00
----------------------------	------

* Recette d'investissement	0.00
----------------------------	------

Solde des R.A.R	0.00
-----------------	------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

* Rappel du solde d'exécution cumulé	186 168.79
--------------------------------------	------------

* Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
---	------

Solde	186 168.79
-------	------------

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	186 168.79
------------------------------	------------

-

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

* Résultat de l'exercice	-21 263.26
* Résultat antérieur	213 022.49
	191 759.23
Total à affecter	191 759.23

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	
2°) Affectation complémentaire en " réserves " (crédit du compte 1068)	
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (ligne 002) (Report à nouveau créditeur)	191 759.23
TOTAL	191 759.23

Résultat du vote : Unanimité

Vote du budget primitif 2022

Il est proposé au Comité syndical:

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 084 378.24 €	1 084 378.24 €	877 624.43 €	877 624.43 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Résultat du vote : **Unanimité**

Participations 2022 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2022, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à 410 872.50 € et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **197 537.52 €**
- Communauté de communes Midi Corrèzien : **213 334. 98 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrèzien	13333	25 959 €	9708609	21 665 €	165 711.00 €	47 623.98 €
						213 334.98 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11706	22 791 €	12137319	27 085 €	147 661.50 €	49 876.02 €
						197 537.52 €
VDC	25039	48 750 €	21845928	48 750 €	313 372.50 €	97 500.00 €
						410 872.50 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2022.

Résultat du vote : Unanimité

Participation 2022 à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 approuvant la convention financière de l'office de tourisme,

Considérant que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme fera l'objet d'une décision du comité syndical et arrêté sur la base de 8,85 €/habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2022, la participation 2022 à l'Office de tourisme est la suivante :

$$29\ 845\ \text{habitants} \times 8.85\ \text{€} = 264\ 128.25\ \text{€}$$

Les participations au service tourisme sont les suivantes :

	Nbr Hab DGF	PARTICIPATION service tourisme	DONT LA PARTICIPATION OTVD
Midi Corrèzien	15 782	165 711.00	139 670.70 €
Xaintrie ValDordogne	14 063	147 661.50	124 457.55 €
Total général	29 845	313 372.50	264 128.25 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE**:

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.

Résultat du vote : Unanimité

Recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient

Etabli en application des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les délibérations en date du 17 décembre 2015 du Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne, portant sur la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2017 relatif à la transformation du Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne en Pôle d'équilibre territorial et rural Vallée de la Dordogne Corrézienne et aux recrutements des agents par transfert de compétences,

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Sur le rapport du Président,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

Que l'emploi permanent d'attaché territorial à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour exercer les missions suivantes :

- Administration générale: gestion financière, juridique et des ressources humaines
- Développement territorial : élaboration et suivi des contractualisations, coordination et mise en œuvre des démarches de développement local
- Tourisme : suivi des projets en lien avec la compétence et l'office de tourisme

a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des spécificités des missions en faveur du développement territorial s'appuyant sur la méthodologie de projet, de la technicité financière attendue en faveur des opérations touristiques importantes dans les années futures et du co-financement limité dans le temps cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 36 mois maximum et dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique précitée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier être titulaire d'un BAC+3 minimum dans les domaines du développement territorial, de l'aménagement du territoire ou de l'administration publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Résultat du vote : Unanimité

Médecine préventive

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Le Président propose au Comité Syndical propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

La convention est jointe à la délibération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE:

- **D'ADHÉRER** au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- **D'APPROUVER** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- **D'AUTORISER** Le Président à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- **D'INSCRIRE** chaque année au budget les crédits correspondants

Débat en matière de protection sociale complémentaire

Ce point ne fait l'objet de délibération d'une information aux délégués.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour la complémentaire « prévoyance » à compter du 1er janvier 2025, et pour la complémentaire « santé » à compter du 1er janvier 2026.

Le PETR a ce jour ne participe pas à la protection sociale complémentaire.

Avancement du projet de construction du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge : point d'informations sans délibération

- Consultation des entreprises lancée le 22/2/2022
- Retour des offres: 16 mars 2022 à 12h
- DCE sur www.achatpublic.com
- Analyse des offres par l'Agence Clary et présentation au Bureau
- Comité syndical d'attribution vers le 20 avril.

Date prévisionnelle de début des travaux : Juin 2022

Mois de préparation mai 2022

Durée des travaux: 14 mois

Financement: emprunt ligne de trésorerie – délibération ajournée

Poursuite de l'étude de candidature « Pays d'Art et d'Histoire » : action et plan de financement 2022

Depuis fin mars une stagiaire a rejoint l'équipe .Elle a pour mission de compléter le diagnostic du patrimoine immatériel et la mise en place de l'expérimentation « classe patrimoineS Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Afin de poursuivre les travaux menés en 2021 concernant l'étude candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » et pour impulser une démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrézienne, il est proposé poursuivre la démarche d'étude, de diagnostic sur le territoire en 2022. Cet état des lieux permettra de compléter les inventaires et de mener un diagnostic sur le patrimoine immatériel et d'expérimenter une classe patrimoine sur le territoire. Il est proposé de faire appel à un stagiaire pendant 6 mois. Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes HT		
Indemnités de stage- 6 mois	3 900 €	FEADER - LEADER	6 320 €	80 %
Acquisition informatique et paramétrage au serveur et à la messagerie	500 €	Autofinancement PETR	1580 €	20 %
Frais de mission : déplacements, visites sur site	2 500 €			
Communication	1 000 €			
Total	7 900 €	Total	7900 €	

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire ce projet.

Résultat du vote : **Unanimité**

Etude cyclable en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Différents projets sont en cours sur le territoire. Ils peuvent concerner différents tracés et objectifs. Ses projets sont:

- Réflexion portée par Xaintrie Val'Dorogne qui se traduit par le lancement d'une étude de faisabilité portant sur la création d'une liaison douce sécurisée sur le territoire de l'intercommunalité (Saint Martial Entraygues <->-Monceaux – Saint Sylvain <-> Argentat). L'objectif est de permettre un cheminement sécurisé pour les différents types d'utilisateurs : piétons, cyclistes, etc. Cette étude est réalisée par le cabinet DEJANTE.
- Sollicitation faite par Andros auprès de la Mairie d'Altillac pour réfléchir à un tracé de mobilité douce pour les salariés, en reliant l'entreprise aux services.
- Réflexion sur l'enjambement de la Dordogne soulevée pas la commune d'Astaillac avec différents scénarii possibles selon les usages définis
- Etude qui va être lancée dans le Lot pour l'aménagement d'une Voie Verte le long de la Dordogne entre Souillac et Gagnac-sur-Cère.

Lors des différents contacts établis avec le Conseil Départemental du Lot, a été évoquée la possibilité de réalisation d'une étude complémentaire côté corrézien pour s'assurer de la jonction Corrèze/Lot, incluant la question de l'enjambement de la Dordogne. Cette démarche permettrait également de répondre aux attentes des entreprises limitrophes.

Etant donné la localisation de cette démarche, les contraintes financières du PETR et le PETR ne pouvant intervenir sur une seule partie de son territoire, il est décidé que cette étude serait portée à l'échelle intercommunale.

QUESTIONS DIVERSES

GPECT

Une stagiaire arrive le 04/04/2022 pour 6 mois sur la thématique "Comment proposer des solutions d'hébergement adaptées aux saisonniers, alternants et stagiaires ?".

- Une enquête est en cours pour la mise en place d'un bulletin emploi par l'intermédiaire des communes
- Deux sessions de Job Dating pour les recrutements d'été des entreprises sont prévues:
 - Lundi 25 avril 15h-17h à Meyssac - Salle Versailles
 - Jeudi 28 avril 15h-17h à Argentat - Salles des Confluences

Fonds européens

2014-2022 :

- Abondement d'enveloppe en attente de validation par la Région
- Toutes les demandes d'aides à déposer avant la fin de l'année

2023-2027 :

- Approche multifonds : FEADER-LEADER + FEDER-OS5
- Définition d'une nouvelle stratégie de territoire et d'un nouveau règlement d'intervention avec une concertation large, notamment sollicitation des élus du comité syndical
- Dossier de candidature à remettre au plus tard le 17 juin 2022
- Délibération comité syndical pour le 17 juin 2022 : PETR = structure porteuse
- Délibérations des conseils communautaires au plus tard le 30 septembre 2022 : validation structure porteuse et nouvelle stratégie
- Si territoire retenu : début de la programmation en janvier 2023

Projet Alimentaire Territorial

- 02/03 : Lancement de l'expérimentation sur l'approvisionnement local et bio de 7 restaurants collectifs du territoire (Ehpad de Saint-Privat et six cantines communales)
- Distribution de l'annuaire des producteurs locaux et des associations de paniers du territoire au prochain comité syndical (version papier et communication d'un QR code et d'un lien de visualisation en ligne)
- A partir du mois de mars : organisation des différents groupes projet (groupe « Événementiel » en priorité, puis groupe « logistique »)

DOCUMENTS JOINTS : Conducteur de réunion, compte-rendu du dernier comité syndical, projets de compte de gestion, projet de CA 2021, projet de BP 2022, note de synthèse CA 2021 et BP 2022, tableaux synthétique de présentation du CA 21/ BP 222, information sur la protection sociale, convention médecine préventive.

La séance est levée à 12h.

ARRETE ET SIGNATURES BP 2022

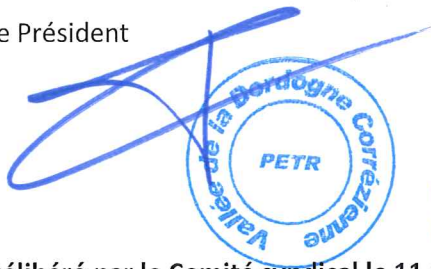
PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Présenté par le Président,

A Beaulieu-sur-Dordogne

Le 11 mars 2022

Le Président



Jean-Pierre LASSERRE

Délibéré par le Comité syndical le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres exprimés : 20

VOTE

Pour : 20



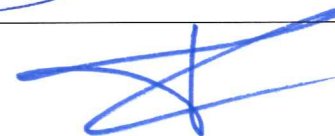
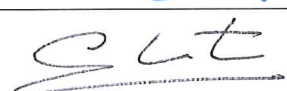

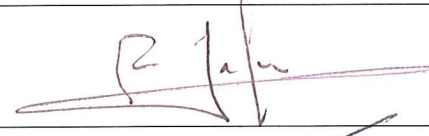
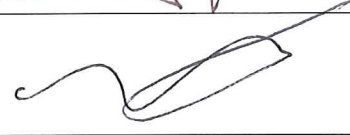
Contre : 0

Absention : 0

Date de convocation : 4 mars 2022

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

ARRESTIER	Vincent	
BARDI	Nicole	
BOUYSSOU	Jean	
CANARD	Francis	
CARON	Christophe	
CAYRE	Dominique	Suppléant présent
CHARLOT	Michel	


CHASTAINGT	France	Suppléante présente
CLAVIERE	Hervé	
DUCHAMP	Sébastien	
DUMAS	Laurence	
GALINON	Eric	
GENTILHOMME	Mathieu	
GERMANE	Nelly	
LASSERRE	Jean-Pierre	
LAVASTROU	Gérard	
LEJEUNE	Catherine	
LEYGNAK LAFON	Jean- Claude Francois	
LHERM	Michel	
LISSAJOUX	Christophe	
LONGUEVILLE	Philippe	
PEYRICAL	René	

REVEILLER	Michel	
REYNAL	Bernard	Suppléant présent
REYNIER	Arnaud	
ROCHE	Jean-Louis	
SALLARD	Jean-Basile	
SIMONET	Alain	
TEULIERE	Jean Michel	
TRASSOUDAINE	Bernard	

LES MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL

BATUT CREMOND	Anne	
BESSE	Pierre	
BEYNEL	Joël	
BITARELLE	René	
BUCHER	Guillaume	
CARLAT	Marie-Claude	

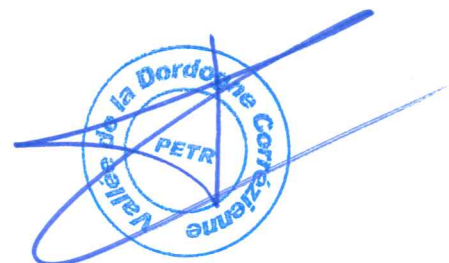
CARMIER	Camille	
CHASSAGNE Suppléant CAYRE	Guy Dominique	
CISCARD	Eric	
COLLENOT	Pierre	
DA FONSECA	Thierry	
DERACHINOIS Suppléant de LONGUEVILLE	Christian Philippe	
DESMERGER Suppléante d'Eric	Marie-Christine GALINON	
DUBOST	Ghislaine	
GALEWSKI	Nathalie	
GREGOIRE	Daniel	
JEAN	Lionel	
LAMOTHE	Hubert	
LAROCHE	Bernard	
LAVERGNE	Martine	
LEYMARIE	Marie-Pierre	

LEYMAT	Philippe	
MILY	Pierre	
NACRY <i>Suppléante de CHASTAIGNY France</i>	Marie-Christine	
NOYER <i>Suppléant de REYNAL Bernard</i>	Yves	
ROUANNE	Hervé	
SOULETIE	Jérôme	
TURQUET	Jean-Claude	
VAN NIEUWENHUYSE <i>Suppléant de DUCHAMP Sébastien</i>	Régis	
VAUZOUR	Alain	

Certifié exécutoire le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le *22/3/22* et de la publication le *22 mars 2022*

A *Beaulieu*

Le *22 mars 2022*





ARRETE ET SIGNATURES CA 2021

PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Présenté par la Vice-Présidente,

A Beaulieu-sur-Dordogne

Le 11 mars 2022

La Vice-Présidente

Nicole BARDI

Délibéré par le Comité syndical le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : **30**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de membres exprimés : **19**

VOTE

Pour : **19**





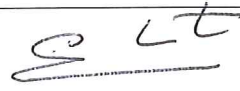
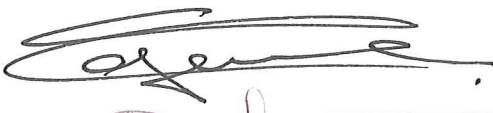
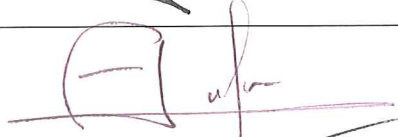
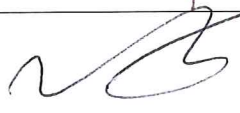


Contre : **0**


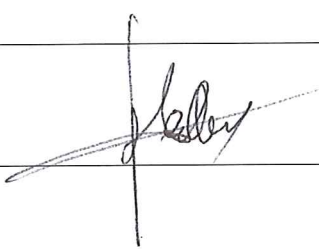
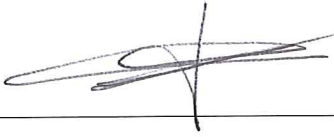
Absention : **0**

Date de convocation : **4 mars 2022**

LES MEMBRES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL

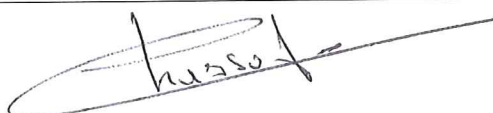

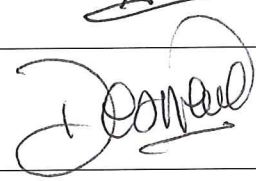
ARRESTIER	Vincent	
BARDI	Nicole	
BOUYSSOU	Jean	
CANARD	Francis	
CARON	Christophe	
CAYRE	Dominique	Suppléant présent

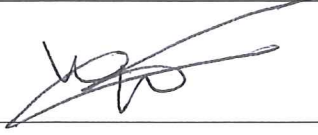
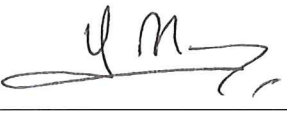
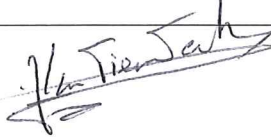
CHARLOT	Michel	
CHASTAINGT	France	Suppléante présente
CLAVIERE	Hervé	
DUCHAMP	Sébastien	
DUMAS	Laurence	
GALINON	Eric	
GENTILHOMME	Mathieu	
GERMANE	Nelly	
LAVASTROU	Gérard	
LEJEUNE	Catherine	
LEYGNAC LACOUR	Jean- Claude LACOUR	
LHERM	Michel	
LISSAJOUX	Christophe	
LONGUEVILLE	Philippe	
PEYRICAL	René	

REVEILLER	Michel	
REYNAL	Bernard	Suppléant présent
REYNIER	Arnaud	
ROCHE	Jean-Louis	
SALLARD	Jean-Basile	
SIMONET	Alain	
TEULIERE	Jean Michel	
TRASSOUDAINE	Bernard	

LES MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL

BATUT CREMOND	Anne	
BESSE	Pierre	
BEYNEL	Joël	
BITARELLE	René	
BUCHER	Guillaume	

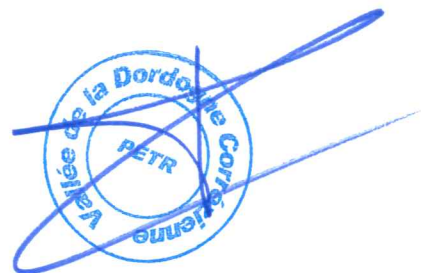
CARLAT	Marie-Claude	
CARMIER	Camille	
CHASSAGNE <i>Suppléant de CAÏRE Dominique</i>	Guy	
CISCARD	Eric	
COLLENOT	Pierre	
DA FONSECA	Thierry	
DERACHINOIS <i>Suppléant LANGUEVILLE Philippe</i>	Christian	
DESMERGER <i>Suppléante d'ERIC GALINOU</i>	Marie-Christine	
DUBOST	Ghislaine	
GALEWSKI	Nathalie	
GREGOIRE	Daniel	
JEAN	Lionel	
LAMOTHE	Hubert	
LAROCHE	Bernard	
LAVERGNE	Martine	

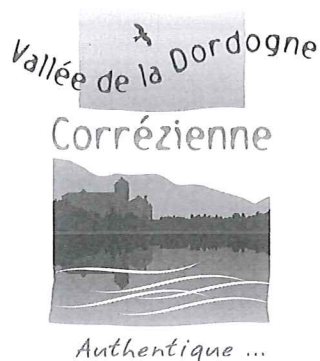
LEYMARIE	Marie-Pierre	
LEYMAT	Philippe	
MILY	Pierre	
NACRY <i>Suppléante CHASTAINGT France</i>	Marie-Christine	
NOYER <i>Suppléant REXVAL Bernard</i>	Yves	
ROUANNE	Hervé	
SOULETIE	Jérôme	
TURQUET	Jean-Claude	
VAN NIEUWENHUYSE <i>Suppléant PUCHAMP Sébastien</i>	Régis	
VAUZOUR	Alain	

Certifié exécutoire le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **22/3/22** et de la publication le

A *Beaulieu*

Le *22 mai 2022*





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-1

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Approbation du compte de gestion 2021

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

– **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

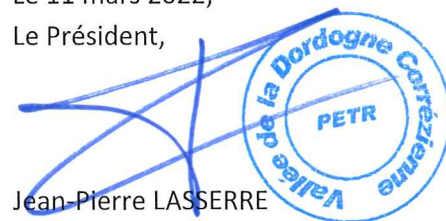
Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE



Publié le 22/03/22



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	822 256,38	1 104 819,74	1 927 076,12
Titres de recettes émis (b)	111 022,46	1 043 998,95	1 155 021,41
Réductions de titres (c)		161 206,70	161 206,70
Recettes nettes (d = b - c)	111 022,46	882 792,25	993 814,71
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	822 256,38	1 104 819,74	1 927 076,12
Mandats émis (f)	98 242,81	956 603,29	1 054 846,10
Annulations de mandats (g)		52 547,78	52 547,78
Dépenses nettes (h = f - g)	98 242,81	904 055,51	1 002 298,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 779,65		
(h - d) Déficit		21 263,26	8 483,61



9024

RES. BEYNNAT



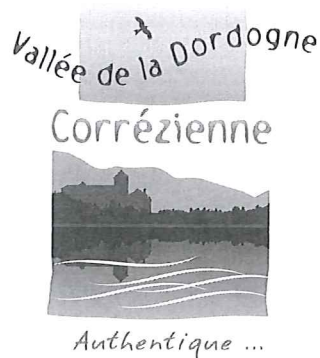
36029 - PETR VDC

Etat II-2
Exercice 2021



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	173 389,14		12 779,65		186 168,79
Fonctionnement	213 022,49		-21 263,26		191 759,23
TOTAL I	386 411,63		-8 483,61		377 928,02
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	386 411,63		-8 483,61		377 928,02



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-2

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents :19

Pouvoir : 0

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Nicole BARDI
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Siège administratif : 5 rue Emile Monbrial 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Tél. : 05 55 84 01 69 Email : petr@valleedordogne.org

OBJET : Approbation du compte administratif 2021

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2021 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	904 055.51 €	882 792.25 €	-21 263.26 €
	Section d'investissement	98 242.81 €	111 022.46 €	12 779.65 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)		213 022.49 €	213 022.49 €
	Report en section d'investissement (001)		173 389.14 €	173 389.14 €

TOTAL (réalisations + reports)	1 002 298.32 €	1 380 226.34 €	377 928.02 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RAR			0.00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	904 055.51 €	1 095 814.74 €
	Section d'investissement	98 242.81 €	284 411.60 €
	TOTAL CUMULE	1 002 298.32 €	1 380 226.34 €

Résultat définitif- reports 2021

Section de fonctionnement	191 759.23 €
Section d'investissement	186 168.79 €



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne

Siège administratif : 5 rue Emile Monbrial 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Tél. : 05 55 84 01 69 Email : petr@valleedordogne.org

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

Le Président,



The stamp is circular with the text "Vallée de la Dordogne Corrèzienne" around the perimeter and "PETR" in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

Jean-Pierre LASSERRE

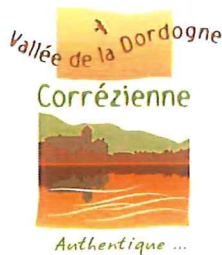
Publié le 22/03/2022



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Siège administratif : 5 rue Emile Monbrial 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Tél. : 05 55 84 01 69 Email : petr@valleedordogne.org



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DU PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015 (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte

Les statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ont été approuvés **le 13 mars 2017**. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne est composé de 64 communes pour 25 719 habitants. Les membres du PETR sont les Communautés de communes Xaintrie Val' Dordogne et Midi Corrézien.

Conformément aux statuts, les clés de participations des membres suivant les missions et compétences sont :

POUR LA COMPETENCE TRANSFÉRÉE : Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information, des touristes et la promotion du territoire, participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination, perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)*

La taxe de séjour est entièrement reversée à l'EPIC Vallée de la Dordogne.

POUR LES MISSIONS : Élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire, être le cadre de contractualisations et les mettre en œuvre, répondre à des appels à projets dans l'intérêt et pour le compte de ses membres, mettre en place tout service d'ingénierie, accompagner tout projet d'intérêt territorial

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal*

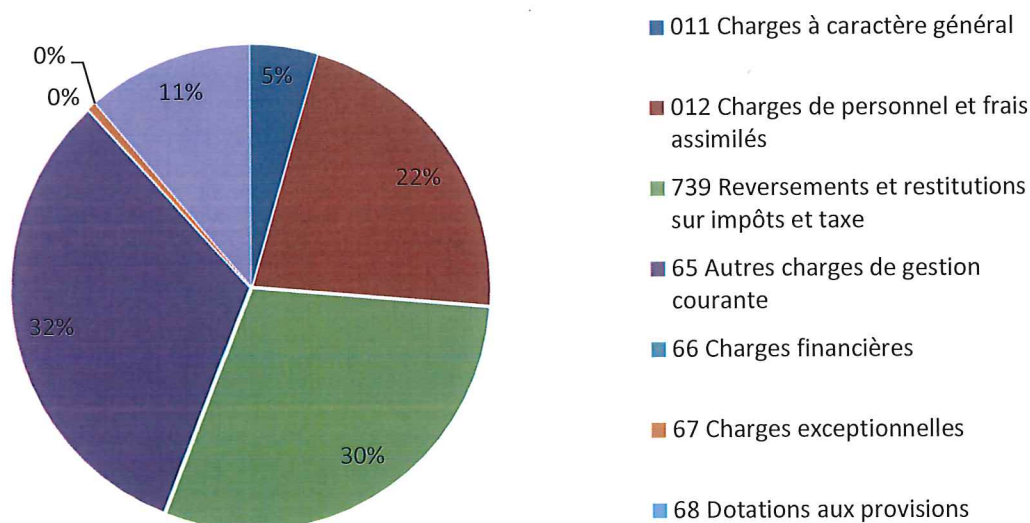
Le rapport d'activités présente l'ensemble des projets, des actions menées au cours de l'année. Nous vous invitons à le demander auprès des services.

Ressources et charges de fonctionnement CA 2021

Section de fonctionnement – Dépenses 904 055.51 €

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2020	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	41 384.97 €	36 985.94 €	11.89%
012 Charges de personnel et frais assimilés	196 555.80 €	150 322.50 €	30.76%
739 Reversements et restitutions sur impôts et taxe	268 329.71 €	279 999.48 €	-4.17%
65 Autres charges de gestion courante	291 317.79 €	279 290.16 €	4.31%
66 Charges financières	- €	- €	
67 Charges exceptionnelles	4 981.00 €	- €	
68 Dotations aux provisions	- €	- €	
O22 Dépenses imprévus	- €	- €	
O23 Virement de la section d'investissement	- €	- €	
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	101 486.24 €	93 259.79 €	8.82%
Total dépenses de l'exercice	904 055.51 €	839 857.87 €	7.64%

Dépenses de fonctionnement CA 2021



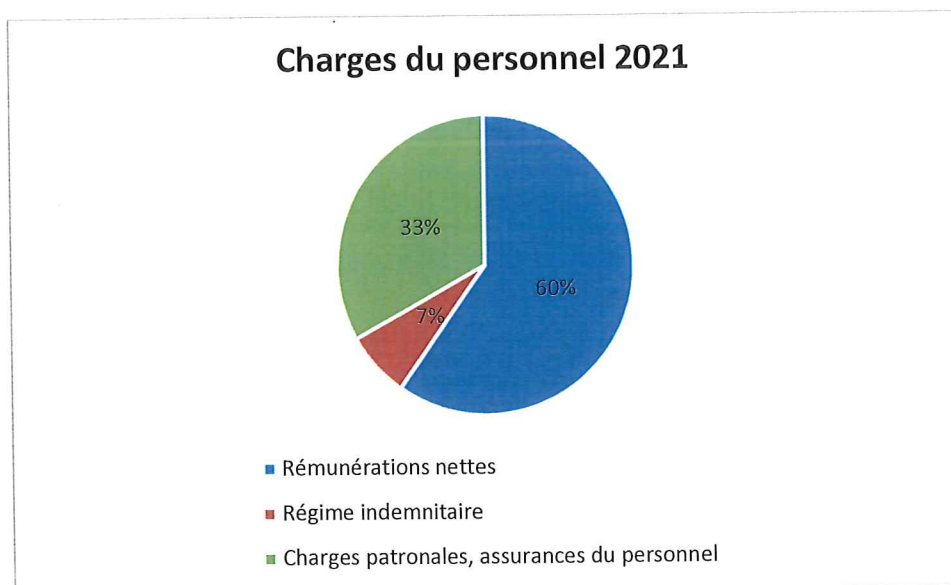
Les éléments marquants de l'année 2021 sont les suivants :

011 Charges à caractère général

- Achats petits équipements, fournitures, de carburant pour le véhicule de service
- Maintenances informatiques et copieur, location immobilière, location de la voiture de service, assurances, ménage, serveur informatique.
Les frais de carburant sont en baisse en raison de la limitation des déplacements liée au contexte sanitaire. En outre, les retards de livraison ont fait que la collectivité a été sans véhicule de service pendant quelques mois.
- Frais de déplacement et missions des agents et des stagiaires
- Adhésions identiques à l'année précédente auprès de Corrèze Ingénierie, de l'association LEADER France et de l'association nationale des PETR.
- Participation à l'étude « flux vision » sur la fréquentation touristique en partenariat avec Corrèze tourisme : 1 660 €
- Etude sur les intermédiaires dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire
- Achats de données pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorial
- Services bancaires et assimilés : paiement en ligne de la taxe de séjour (remboursement effectué par l'OT)

012 Charges de personnel

- Effectif au 31/12/2021 : 5 agents à temps plein (1 attaché titulaire, 3 attachés contractuels, 1 rédacteur contractuel) et 2 stagiaires ont été accueillis pendant 6 mois.
- A noter, reversement à la CNRACL de contributions rétroactives suite à la titularisation d'un ancien agent, plus de 4 800 €.



739 Reversements et restitutions sur impôts et taxe

Il s'agit du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC.

Une dotation exceptionnelle a été accordée par l'Etat en fin d'année 2020 en raison du contexte sanitaire et économique 2020 pour compenser la perte de recette de taxe de séjour, suite à un trop perçu en fonction des recettes collectées un reversement a été à l'Etat.

65 Autres charges de gestion courante

- Participation au fonctionnement de l'EPIC Vallée de la Dordogne : 265022 euros
- Participation à l'aéroport
- Indemnités du Président

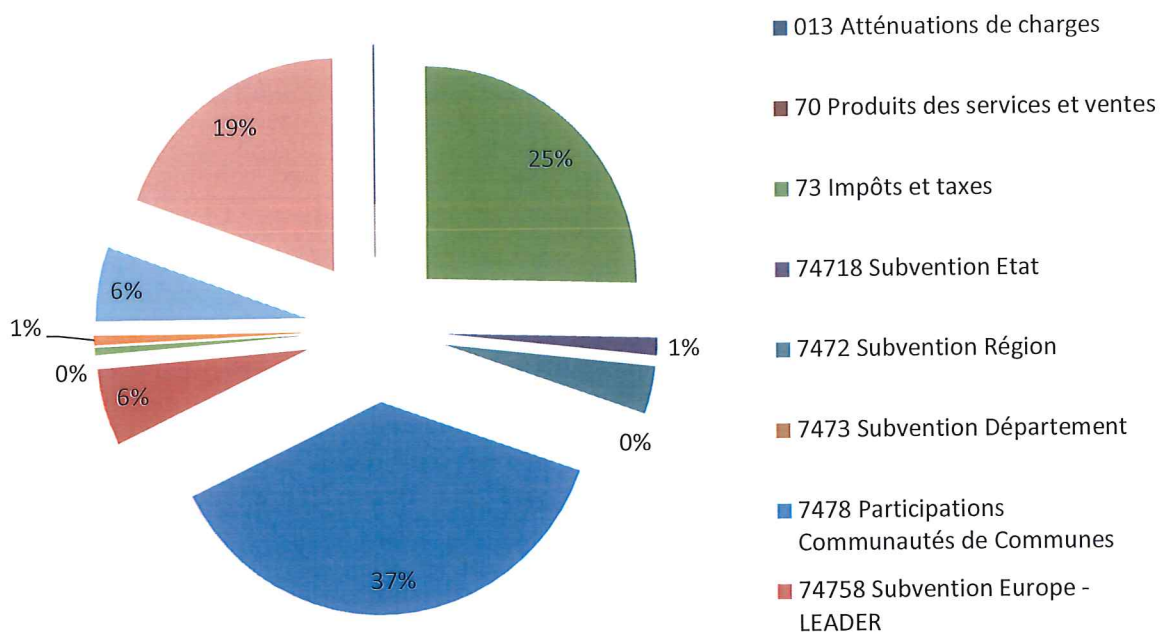
Opération d'ordre

- Amortissements de la DCT (aides aux commerçants et artisans), de mobiliers, de matériels informatiques, des bornes tactiles, de la mise à disposition de bureaux d'office de tourisme

Section de fonctionnement – Recettes : 1 095 814.74 €

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2020	EVOLUTION
013 Atténuations de charges	53.66 €	- €	
70 Produits des services et ventes	258.89 €	247.66 €	4.53%
73 Impôts et taxes	278 252.32 €	251 612.19 €	10.59%
74718 Subvention Etat	14 434.48 €		
7472 Subvention Région	39 668.71 €	29 665.86 €	33.72%
7473 Subvention Département	- €	84.00 €	
7478 Participations Communautés de Communes	410 832.99 €	410 838.51 €	0.00%
74758 Subvention Europe - LEADER	63 756.63 €	119 982.56 €	-46.86%
7488 Autres attributions et participations	5 657.00 €	33 380.00 €	-83.05%
75 Opérations de gestion courante	- €	0.06 €	
77 Produits exceptionnels	105.07 €	- €	
78 Reprises sur provisions	7 850.21 €	- €	
777- 042 Opération d'ordre Amortissements	61 922.29 €	56 653.38 €	9.30%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	213 022.49 €	150 416.14 €	41.62%
Total recettes de l'exercice	1 095 814.74 €	1 052 880.36 €	4.08%

Recettes de fonctionnement CA 2021



070 Produits

- Remboursements par l'OT Vallée de la Dordogne pour les frais de fonctionnement du paiement en ligne de la taxe de séjour.

73 Impôts et taxe- taxe de séjour

- Le montant collecté ne correspond **pas à la saison touristique**, mais il s'agit d'un montant collecté en année civile et comptable.

Pour rappel, suivant la délibération n°2018-18 du 12 juillet 2018, la taxe de séjour au réel est instituée sur le territoire du PETR selon la grille et les modalités suivantes et ce à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Catégories d'hébergement	Taxe de séjour par nuitée et par personne
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €

Le taux de 5 % applicable au coût par personne par nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air à partir du 1^{er} janvier 2019. Le montant de loyer en deçà duquel les personnes séjournant dans un établissement sont exonérées de taxe de séjour soit 1.50 €/ nuit.

L'exonération s'applique :

- pour tout mineur,
- pour les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire,
- pour les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

74 Participations

- La subvention de la Région correspondant au solde des frais de personnel du chef de projet territorial, aux acomptes pour 3 ETP pour l'année 2021, postes financés à hauteur de 50 % sauf pour le chef de projet à 25 %
- La subvention annuelle LEADER correspond à 2 ETP et 15 % de frais indirects, les postes financés sont à hauteur de 80 %
- La participation globale des Communautés de communes en 2021 était la suivante en fonction des clés de répartitions statutaires :

	Population INSEE	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrèzien	13400	9596333	21 381 €	165 984.00 €	47 001.33 €
					212 985.33 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11810	12036705	26 819 €	148 449.00 €	49 398.67 €
					197 847.67 €
VDC	25210	21633038	48 200 €	314 433.00 €	96 400.00 €
					410 833.00 €

Opérations d'ordre

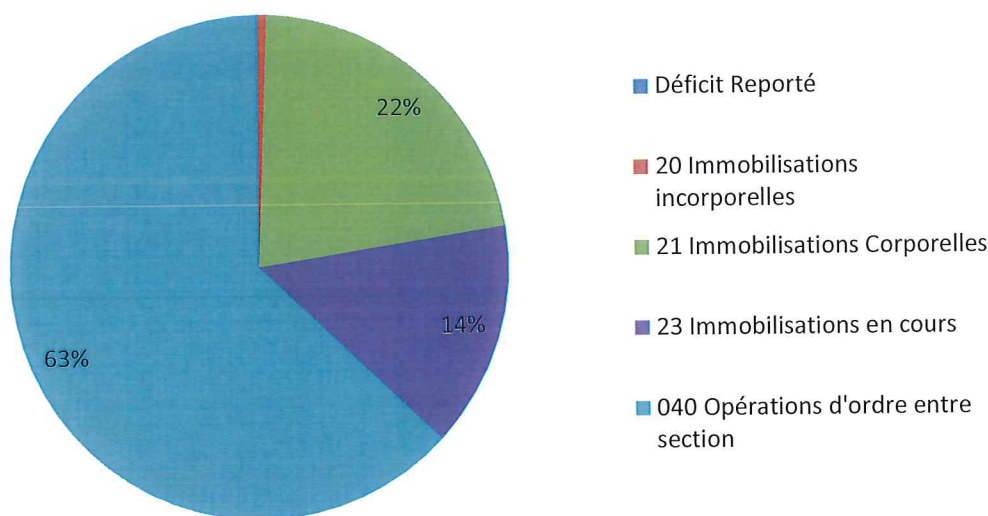
Il s'agit des dotations aux amortissements des subventions DCT (aides aux commerçants et artisans) et de la signalisation sur l'autoroute A20.

Ressources et charges d'investissement CA 2021

Section d'investissement– Dépenses 98 242.81 €

Dépenses d'investissement	CA 2021	CA 2020	EVOLUTION
Déficit Reporté	- €	- €	
20 Immobilisations incorporelles	540.00 €	- €	
21 Immobilisations Corporelles	21 556.86 €	26 898.60 €	-19.86%
23 Immobilisations en cours	14 223.66 €	11 876.76 €	19.76%
040 Opérations d'ordre entre section	61 922.29 €	56 653.38 €	9.30%
Total dépenses de l'exercice	98 242.81 €	95 428.74 €	2.95%

Dépenses d'investissements CA 2021



Les éléments marquants de l'année 2021 sont les suivants :

20 Immobilisation incorporelles

Ce poste correspond à l'acquisition d'une clé de signature électronique.

21 Immobilisations corporelles

- Ce poste correspond à l'acquisition de matériels informatiques et d'un bureau
- Il s'agit du déploiement du wifi territorial avec l'installation des équipements et éléments de signalisation

23 Immobilisations en cours

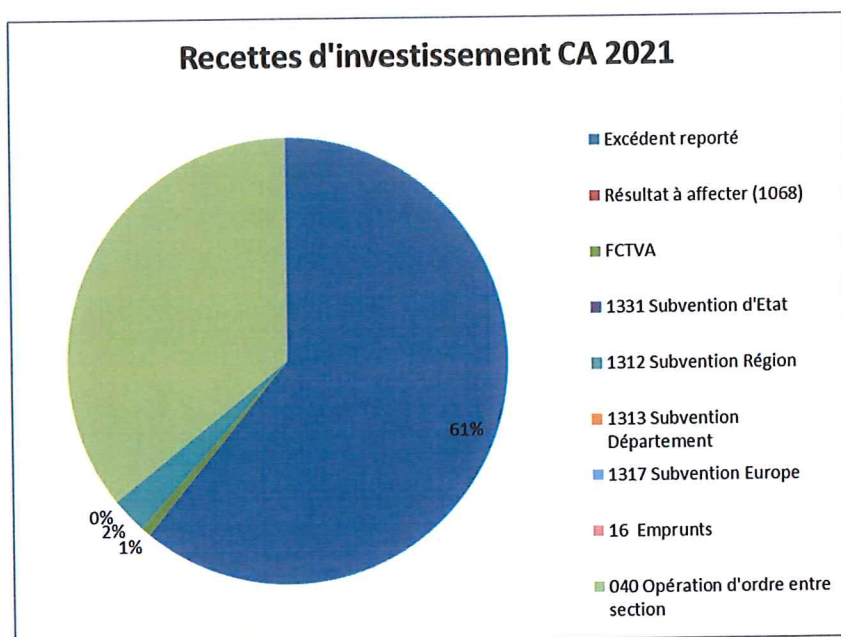
Il s'agit des dépenses pour le projet du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge : MOE.

040 Opérations d'ordre entre section

Amortissements de la DCT (aides aux commerçants et artisans), de mobiliers, de matériels informatiques et logiciel, des bornes tactiles, de la mise à disposition de bureaux d'office de tourisme

Section d'investissement – Recettes 284 411.60 €

Recettes d'investissement	CA 2021	CA 2020	EVOLUTION
Excédent reporté	173 389.14 €	47 527.07 €	264.82%
Résultat à affecter (1068)	- €	- €	
FCTVA	2 036.22 €	11 295.82 €	-81.97%
1331 Subvention d'Etat	- €	1 800.00 €	
1312 Subvention Région	7 500.00 €	75 000.00 €	-90.00%
1313 Subvention Département	- €	- €	
1317 Subvention Europe	- €	39 935.20 €	
16 Emprunts	- €	- €	
040 Opération d'ordre entre section	101 486.24 €	93 259.79 €	8.82%
Total recette de l'exercice	284 411.60 €	268 817.88 €	5.80%



FCTVA

Il s'agit d'investissements réalisés il y a 2 ans : acquisition de matériels informatiques, frais liés au projet du bureau d'information touristique.

Subventions

La subvention régionale correspond à un acompte pour le déploiement du wifiterritorial.

Opérations d'ordre

Il s'agit des amortissements de la DCT (aides aux commerçants et artisans) et de la signalisation sur l'autoroute A20, de matériel informatique et du logiciel de comptabilité et équipements touristiques.

Niveau d'endettement du PETR

Sans objet.

Capacité de désendettement du PETR

Sans objet.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT		TOTAL	REALISE 2021		PROPOSITION 2022		OBSERVATIONS
		BP	DM				CA	BP	
011	Charges à caractère général	115 357,44 €	115 357,44 €	115 357,44 €	41 384,97 €	41 384,97 €	87 105,00 €		
60622	Carburant	3 110,00 €	3 110,00 €	3 110,00 €	696,24 €	696,24 €	2 300,00 €	Carburant pour la voiture de service	
60623	Alimentation	600,00 €	600,00 €	600,00 €	76,22 €	76,22 €	100,00 €	Sans voiture de service pendant quelques mois	
60628	Autres fournitures non stockées	- €	- €	- €	8,60 €	8,60 €	- €		
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €	200,00 €	200,00 €	77,35 €	77,35 €	200,00 €		
60632	Fournitures petit équipement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	515,22 €	515,22 €	900,00 €	Petits matériels informatiques	
6064	Fournitures administratives	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	503,32 €	503,32 €	1 800,00 €		
6068	Autres matières et fournitures	- €	- €	- €	30,63 €	30,63 €	- €		
60 Achats		8 410,00 €	8 410,00 €	8 410,00 €	1 907,58 €	1 907,58 €	5 300,00 €		
6132	Locations immobilières	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 660,00 €	3 660,00 €	4 000,00 €	Loyer chargé	
6135	Location mobilière	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	1 601,02 €	1 601,02 €	3 000,00 €	Voiture de location	
614	Charges locatives et de copropriété	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	7 740,00 €	7 740,00 €	7 800,00 €	Dont serveur informatique, ménage	
6156	Maintenance	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	3 741,42 €	3 741,42 €	6 000,00 €	Maintenance logiciel et copieur	
6161	Multirisques	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	3 013,72 €	3 013,72 €	5 000,00 €	Assurances	
617	Etudes et recherche	56 308,44 €	56 308,44 €	56 308,44 €	12 160,24 €	12 160,24 €	15 820,00 €	Etudes PAT GPECT Flux vision	
6182	Doc. Générale et Technique	329,00 €	329,00 €	329,00 €	329,00 €	329,00 €	375,00 €	Abonnement la Gazette	
6185	Divers frais de colloques et séminaires	1 150,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €	- €	- €	- €		
6188	Autres frais divers (adhésions)	1 260,00 €	1 260,00 €	1 260,00 €	1 260,00 €	1 260,00 €	1 310,00 €	Adhésion LEADER France, ANPP, CI	
61 Achats de services extérieurs		93 847,44 €	93 847,44 €	93 847,44 €	33 505,40 €	33 505,40 €	43 505,00 €		
6225	Indemnité comptable et régisseurs	400,00 €	400,00 €	400,00 €	144,75 €	144,75 €	400,00 €	Régisseur OT	
6228	Divers	- €	- €	- €	15,25 €	15,25 €	- €		
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €		
6232	Fêtes et cérémonies	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	- €	- €	1 500,00 €		
6236	Catalogues et imprimés	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	3 746,00 €	3 746,00 €	30 000,00 €	Communication PAT PAH GPECT LEADER	
6237	Publicité, publications, relations publiques	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
6238	Divers	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 526,41 €	1 526,41 €	4 300,00 €	Dont déplacement PAH	
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	500,00 €	500,00 €	164,88 €	164,88 €	300,00 €		
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	374,70 €	374,70 €	1 000,00 €	Frais remboursés par l'OTVD	
62 Autres Services extérieurs		13 100,00 €	13 100,00 €	13 100,00 €	5 871,99 €	5 871,99 €	38 500,00 €		



CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			TOTAL	REALISE 2021		PROPOSITION 2022		OBSERVATIONS	
		BP	DM				CA	BP			
012	Charges de personnel	254 750,00 €			254 750,00 €		196 555,80 €	250 210,00 €	5 ETP + 2 STAGIAIRES		
6332	Cotisations FNAL	500,00 €			500,00 €		120,70 €	500,00 €			
6336	Cotisations CNFPT+ CDG	4 100,00 €			4 100,00 €		2 780,07 €	4 000,00 €			
6338	Autres impôts et taxes	1 000,00 €			1 000,00 €		362,47 €	1 000,00 €			
63	Impôts, taxes et versements / rému	5 600,00 €			5 600,00 €		3 263,24 €	5 500,00 €			
6411	Personnel titulaire	40 000,00 €			40 000,00 €		34 362,49 €	39 000,00 €			
6413	Personnel non titulaire	116 000,00 €			116 000,00 €		100 123,06 €	118 000,00 €			
641	Personnel	156 000,00 €			156 000,00 €		134 485,55 €	157 000,00 €			
6451	URSSAF	49 000,00 €			49 000,00 €		32 600,04 €	49 000,00 €			
6453	Retraites/ CNRACL/ ATIACL/ IRCANTEC	30 000,00 €			30 000,00 €		17 533,73 €	25 000,00 €	Contributions rétroactives suite titularisation		
6454	ASSEDIC	6 000,00 €			6 000,00 €		3 774,14 €	7 000,00 €			
6455	Assurances statutaires	6 000,00 €			6 000,00 €		3 432,38 €	4 600,00 €			
6456	FNC	300,00 €			300,00 €		350,00 €	500,00 €			
645	Charges de sécurité sociale	91 300,00 €			91 300,00 €		62 070,25 €	86 100,00 €			
6474	COS	1 500,00 €			1 500,00 €		772,92 €	1 110,00 €			
6475	Médecine du travail	350,00 €			350,00 €		343,80 €	500,00 €			
647	Autres charges sociales	1 850,00 €			1 850,00 €		1 116,72 €	1 610,00 €			
014	Reversements Taxe de séjour	297 912,00 €			297 912,00 €		268 329,71 €	304 532,00 €	Taxe de séjour		
7489	Reversement OTVD	297 912,00 €			297 912,00 €		258 787,71 €	304 532,00 €			
73918	Reversement Etat	- €			- €		9 542,00 €	- €	Dotation exceptionnelle COVID		
65	Autres charges de gestion courante	302 064,06 €			302 064,06 €		291 317,79 €	302 000,80 €			
6512	Droit utilisation informatique	- €			- €		2 916,00 €	5 000,00 €	Frais informatiques		
653	Indemnités élus	15 000,00 €			15 000,00 €		12 525,58 €	14 800,00 €			
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	19 041,96 €			19 041,96 €		- €	15 072,55 €	Taxation d'office taxe de séjour		
657364	Participation fonctionnement à l'IEPIC	265 022,10 €			265 022,10 €		265 022,10 €	264 128,25 €	8,85 € /hab. DGF		
65888	Autres	- €			- €		2,75 €	- €	Prélèvement à la source		
65888	Participation à l'aéroport	3 000,00 €			3 000,00 €		3 001,15 €	3 000,00 €			
66	Charges financières	17 000,00 €			17 000,00 €		- €	6 000,00 €	Ligne de trésorerie projet Collonges		
67	Charges exceptionnelles	6 250,00 €			6 250,00 €		4 981,00 €	660,00 €			
6718	Autres charges exceptionnelles	- €			- €		4 981,00 €	- €	Trop perçu Dotation perte de recettes		
673	Titres annulés (sur exercices extérieurs)	6 250,00 €			6 250,00 €		- €	660,00 €	Trop perçu Région pour les postes		
68	Provisions	- €			- €		- €	3 880,80 €	Provision taxe de séjour		
O22	Dépenses imprévues	10 000,00 €			10 000,00 €		- €	20 000,00 €			
O23	Virement à la section d'investissement	- €			- €		- €	- €			
O42 6811	Dotations aux amortissements	101 486,24 €			101 486,24 €		101 486,24 €	109 989,64 €			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 104 819,74 €			1 104 819,74 €		904 055,51 €	1 084 378,24 €			



SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES MI	LIBELLES RECETTES		POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT		TOTAL	REALISE 2021	PROPOSITION 2022	OBSERVATIONS	
	BP	DM	BP	DM				CA	BP
013	Atténuation de charges		- €	- €	- €	53.56 €	- €	Remboursement CPAM	
70	Produits		1 000.00 €		1 000.00 €	258.89 €	1 000.00 €	Remboursement par l'OTVD paiement en ligne	
73	Impôts et taxes		280 000.00 €		280 000.00 €	278 252.32 €	280 000.00 €	Attention: taxation d'office incluse	
74	Participations		529 833.00 €		529 833.00 €	534 349.81 €	532 124.17 €	Acompte PAT pour 2021/2022	
74718	DRAAF		- €		- €	14 434.48 €	- €	Subv. postes: PAT/GPECT/Chief de projet	
7472	Région		42 000.00 €		42 000.00 €	39 668.71 €	37 751.67 €	Subvention pour le PAT	
7473	Département		8 000.00 €		8 000.00 €	- €	5 000.00 €	Subvention	
74758	ASP Leader		69 000.00 €		69 000.00 €	63 756.63 €	78 500.00 €		
7478	Participations Com Com		410 833.00 €		410 833.00 €	410 832.99 €	410 872.50 €		
7488	Autres participations- dotation exceptionnelle		- €		- €	5 657.00 €	- €	Dotation exceptionnelle COVID	
77	Produits exceptionnels		- €		- €	105.07 €	- €	Remboursement trop versé assurances	
78	Reprises sur provisions		19 041.96 €		19 041.96 €	7 850.21 €	15 072.55 €	Taxation d'office taxe de séjour	
042	Opération d'ordre		61 922.29 €		61 922.29 €	61 922.29 €	64 422.29 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté		213 022.49 €		213 022.49 €	213 022.49 €	191 759.23 €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 104 819.74 €	- €	1 104 819.74 €	1 095 814.74 €	1 084 378.24 €		

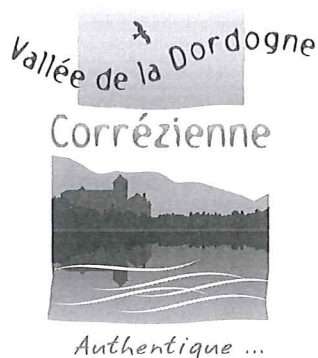
PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DÉPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			RÉALISE 2021	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITION 2022	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report			- €					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	600.00 €		600.00 €	540.00 €		- €		Certificat électronique
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 592.89 €		38 592.89 €	21 556.86 €		15 000.00 €		
2183	Matériel informatique	5 900.00 €		5 900.00 €	573.06 €		12 000.00 €		Renouvellement des ordis
2183	Wifi territorial	30 692.89 €		30 692.89 €	20 508.80 €		- €		
2184	Mobilier	- €		- €	475.20 €		- €		
21758	Aménagements de bureaux d'accueil OT	2 000.00 €		2 000.00 €	- €		3 000.00 €		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	721 141.20 €		721 141.20 €	14 223.66 €		748 202.14 €		Bureau OT
022	Dépenses imprévues	- €		- €	- €		50 000.00 €		
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	61 922.29 €		61 922.29 €	61 922.29 €		64 422.29 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		822 256.38 €	- €	822 256.38 €	98 242.81 €	- €	877 624.43 €		

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES M 14	LIBELLES RECETTES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			RÉALISE 2021	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITION 2022	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report	173 389.14 €		173 389.14 €	173 389.14 €		186 168.79 €		
1068	Résultat affecté	- €		- €	- €		- €		
10222	FCTVA	1 665.00 €		1 665.00 €	2 036.22 €		5 750.00 €		Récupération N-2
1311	Subvention Etat	150 000.00 €		150 000.00 €	- €		151 200.00 €		Bureau OT
1312	Subvention Région	75 000.00 €		75 000.00 €	7 500.00 €		75 000.00 €		Bureau OT (solde)
1313	Subvention Département	139 516.00 €		139 516.00 €	- €		139 516.00 €		Bureau OT
1317	Subvention LEADER	- €		- €	- €		10 000.00 €		Subv wifi
1641	Emprunts	183 030.82 €		183 030.82 €	- €		200 000.00 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			- €	- €		- €		
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	101 486.23 €		101 486.23 €	101 486.23 €		109 989.64 €		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		824 087.19 €	- €	824 087.19 €	284 411.59 €	- €	877 624.43 €		



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-3

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD François, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Affectation de résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

POUR MEMOIRE

* Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	213 022.49
---	------------

* Résultat d'investissement antérieur reporté	173 389.14
---	------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2021

* Solde d'exécution de l'exercice	12 779.65
-----------------------------------	-----------

* Solde d'exécution cumulé	186 168.79
----------------------------	------------

RESTE A REALISER AU 31.12.2021

* Dépense d'investissement	0.00
----------------------------	------

* Recette d'investissement	0.00
----------------------------	------

Solde des R.A.R	0.00
-----------------	------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

* Rappel du solde d'exécution cumulé	186 168.79
--------------------------------------	------------

* Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
---	------

Solde	186 168.79
-------	------------

EXCEDENT	186 168.79
----------	------------

D'INVESTISSEMENT	186 168.79
------------------	------------



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

* Résultat de l'exercice	-21 263.26
* Résultat antérieur	213 022.49
	191 759.23
Total à affecter	191 759.23

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	
2°) Affectation complémentaire en " réserves " (crédit du compte 1068)	
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (ligne 002) (Report à nouveau créditeur)	191 759.23
TOTAL	191 759.23

Pour extrait certifié conforme,

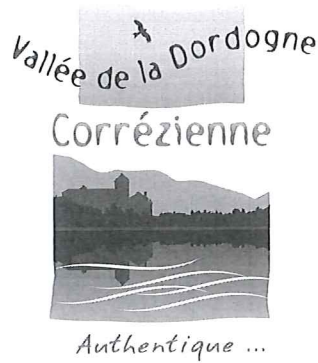
A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 11 mars 2022,
Le Président



Jean-Pierre LASSERRE

Publié le **22/03/22**





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-4

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Vote du budget primitif 2022

Il est proposé au Comité syndical:

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 084 378.24 €	1 084 378.24 €	877 624.43 €	877 624.43 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Publié le *22 mars 2022*





NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

DU PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015 (article L. 2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte

Les statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ont été approuvés **le 13 mars 2017**. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne est composé de 64 communes pour 25 719 habitants. Les membres du PETR sont les Communautés de Communes Xaintrie Val' Dordogne et Midi Corrézien.

Conformément aux statuts, les clés de participations des membres suivant les missions et compétences sont :

POUR LA COMPETENCE : Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information des touristes et la promotion du territoire ; participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination ; perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)*

La taxe de séjour est entièrement reversée à l'EPIC Vallée de la Dordogne.

POUR LES MISSIONS : Élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire, être le cadre de contractualisations et les mettre en œuvre, répondre à des appels à projets dans l'intérêt et pour le compte de ses membres, mettre en place tout service d'ingénierie, accompagner tout projet d'intérêt territorial

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% de la population INSEE et de 50% du potentiel fiscal*

Le PETR peut porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire. Ces opérations seront décidées par délibération du Conseil syndical avec leur financement.

Priorités du Budget 2022

Le Budget 2022 vise à :

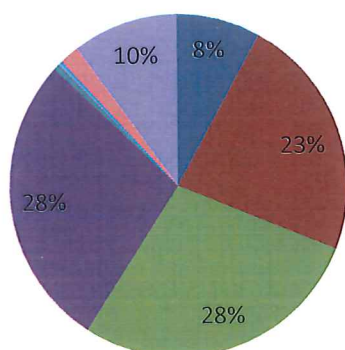
- Poursuivre la contractualisation avec la Région: amorcer la prochaine contractualisation ;
- Poursuivre l'animation et la gestion du programme européen LEADER, élaborer la prochaine candidature ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions en faveur du Projet Alimentaire de Territoire (PAT);
- Mettre en œuvre le programme d'action en faveur d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) ;
- Etudier la faisabilité du label « Pays d'Art et d'Histoire » : recensement et diagnostic du patrimoine immatériel, mise en place de l'expérimentation « classe patrimoineS ».
- Poursuivre le partenariat avec le CRPF et la valorisation de la forêt locale ;
- Assurer la promotion du tourisme via la participation à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne ;
- Collecter la taxe de séjour et la reverser à l'EPIC – Office de tourisme Vallée de la Dordogne ;
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de construction du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge.

Ressources et charges de fonctionnement BP 2022

Section de fonctionnement – Dépenses – 1 084 378.24 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	87 105.00 €	115 357.44 €	-24.49%
012 Charges de personnel et frais assimilés	250 210.00 €	254 750.00 €	-1.78%
014 Atténuations de produits	304 532.00 €	297 912.00 €	2.22%
65 Autres charges de gestion courante	302 000.80 €	302 064.06 €	-0.02%
66 Charges financières	6 000.00 €	17 000.00 €	-64.71%
67 Charges exceptionnelles	660.00 €	6 250.00 €	-89.44%
68 Provisions	3 880.80 €	- €	
022 Dépenses imprévues	20 000.00 €	10 000.00 €	100.00%
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	109 989.64 €	101 486.24 €	8.38%
Total dépenses de l'exercice	1 084 378.24 €	1 104 819.74 €	-1.85%

Dépenses de fonctionnement BP 2022



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 68 Provisions
- 022 Dépenses imprévues

Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2022 par le PETR seront les suivantes :

011 Charges à caractère général

- Achats petits équipements et fournitures ;
- Maintenance informatique et copieur, location mobilière et immobilière, assurances ;
- Frais de déplacement et missions des agents, des stagiaires et dans le cadre de l'expérimentation « classe patrimoineS »;
- Adhésions : Corrèze Ingénierie, association LEADER France et association nationale des PETR et Pays ;
- Services bancaires et assimilés : paiement en ligne de la taxe de séjour (remboursement effectué par l'OT) ;
- Mise en place d'un Programme Alimentaire de Territoire : accompagnement de la restauration collective
- Mise en place d'une action en faveur de l'emploi et la formation : jobs dating, bulletin de l'emploi, étude sur le logement saisonnier
- Poursuite de l'étude « flux vision ».

012 Charges de personnel et frais assimilés

- 5 équivalents temps plein : 4 attachés et 1 rédacteur ;
- 2 stagiaires pendant 6 mois ;
- Les assurances du personnel sont estimées à 4 600 euros ;
- Le régime indemnitaire représente 7 % des charges du personnel.

014 Atténuation de produits

- Reversements de la taxe de séjour à l'EPIC / Office de tourisme.

65 Autres charges de gestion courante

- La participation à l'OTVD diminue légèrement du fait de la baisse de la population DGF. Le montant reversé à l'OTVD est de 8.85 euros / habitant DGF ;
- Pertes sur créances irrécouvrables : taxation d'office de taxe de séjour, d'entreprises en liquidation principalement ;
- Pas d'évolution réglementaire des indemnités d'élus ;
- Participation aux actions de promotion avec l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne.

66 Charges financières

- Frais de ligne de trésorerie et d'emprunt pour le projet de construction de bureau d'information touristique.

042 Opération d'ordre

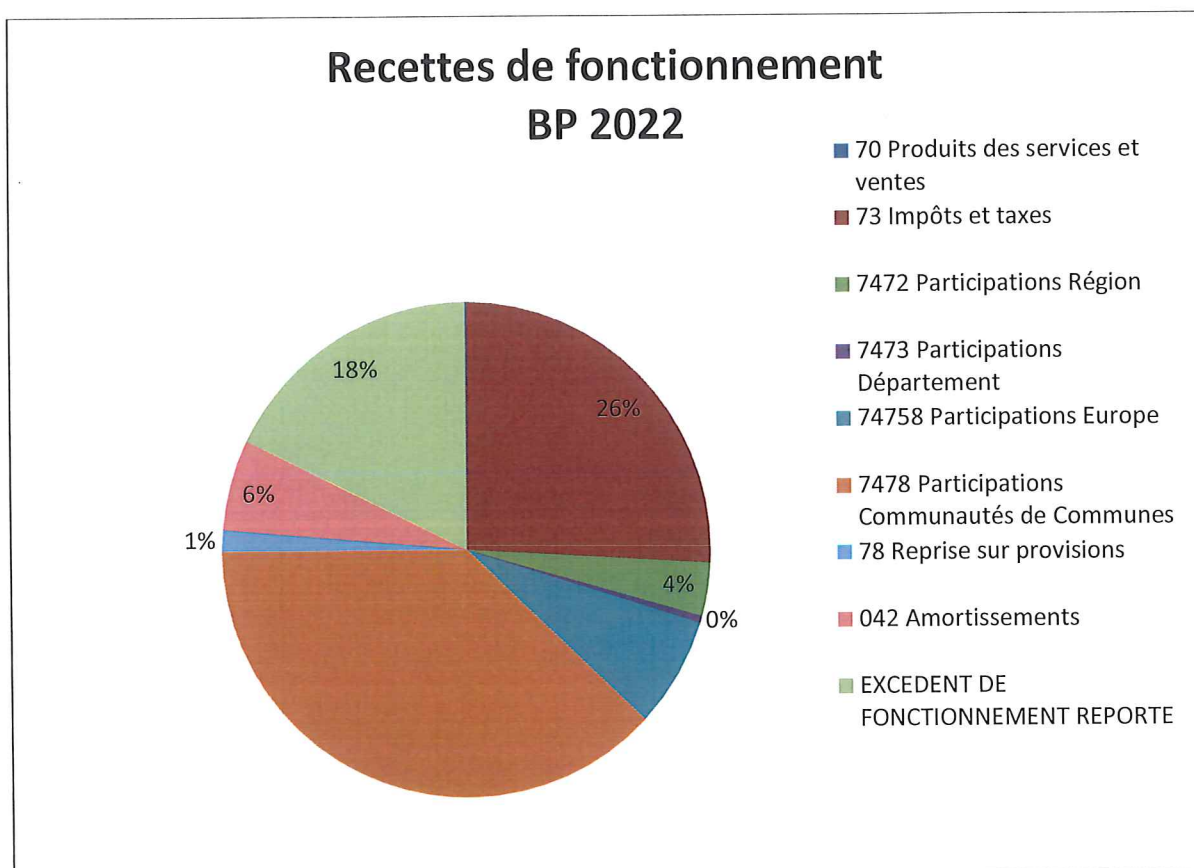
- Dotation d'amortissements DCT (aides aux commerçants et artisans), mobiliers, matériels informatiques, équipements touristiques.

Excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement comprend la dotation exceptionnelle suite à la perte de recette de taxe de séjour.

Section de fonctionnement – Recettes 1 084 378.24 €

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2021	EVOLUTION
013 Atténuations de charges	- €	- €	
70 Produits des services et ventes	1 000.00 €	1 000.00 €	
73 Impôts et taxes	280 000.00 €	280 000.00 €	
7472 Participations Région	37 751.67 €	42 000.00 €	-10.12%
7473 Participations Département	5 000.00 €	8 000.00 €	-37.50%
74758 Participations Europe	78 500.00 €	69 000.00 €	13.77%
7478 Participations Communautés de Communes	410 872.50 €	410 833.00 €	0.01%
78 Reprise sur provisions	15 072.55 €	19 041.96 €	-20.85%
042 Amortissements	64 422.29 €	61 922.29 €	4.04%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	191 759.23 €	213 022.49 €	-9.98%
Total recettes de l'exercice	1 084 378.24 €	1 104 819.74 €	-1.85%



Les principales recettes de fonctionnement prévues en 2022 par le PETR seront les suivantes :

73 Impôts et taxe

- L'ensemble des recettes de taxe de séjour sont reversées par la suite à l'OTVD.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Taxe séjour PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de **5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité**. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

74 Participations

- Subvention régionale correspondant à 25 % du salaire chargé « chef de projet territoire » à temps plein en 2022, le solde de l'année 2021 pour les missions : chef de projet territoire, agriculture, GPECT.
- Subvention LEADER : solde pour les postes d'animation et de gestion du programme LEADER pour l'année 2021, salaires chargés et les indemnités de stage « évaluation », le solde 2020 pour 1 ETP, chargé de mission GPECT/Agriculture, subvention pour la réalisation des vidéos de valorisation du métier d'agriculteur.
- Les subventions pour les postes d'ingénierie :
 - o Coordinatrice : 25 %
 - o Chargé de mission LEADER : 80 %
 - o Gestionnaire LEADER : 80 %
 - o Chargé de mission Agriculture : 80 %
 - o Chargée de mission GPECT : 80 %
 - o Stagiaires : 80 %

- Les Communautés de Communes sont les principaux financeurs du PETR. La participation pour la compétence « tourisme » est de 10.50 euros/habitant DGF (8.85 euros sont reversés à l'OTVD et 1.65 euros/habitant DGF finance les projets en lien avec cette compétence).

78 Reprise sur provisions

- Cela correspond à des provisions suite à des taxations d'office de la taxe de séjour.

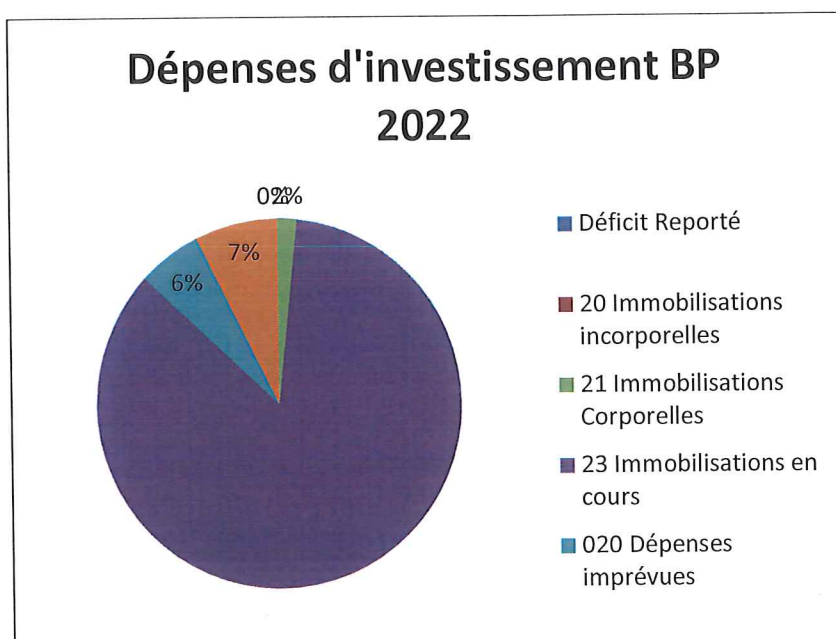
042 Opération d'ordre

- Il s'agit des amortissements des subventions portant sur la DCT (aides aux commerçants et artisans), de la signalisation sur l'autoroute A20 et du logiciel de comptabilité.

Ressources et charges d'investissement BP 2022

Section d'investissement– Dépenses 877 624.43 €

Dépenses d'investissement	BP 2022	BP 2021	EVOLUTION
Déficit Reporté	- €	- €	
20 Immobilisations incorporelles	- €	600.00 €	
21 Immobilisations Corporelles	15 000.00 €	38 592.89 €	-61.13%
23 Immobilisations en cours	748 202.14 €	721 141.20 €	3.75%
020 Dépenses imprévues	50 000.00 €	- €	
040 Opérations d'ordre entre section	64 422.29 €	61 922.29 €	4.04%
Total dépenses de l'exercice	877 624.43 €	822 256.38 €	6.73%



Les principales dépenses d'investissement prévues en 2022 par le PETR seront les suivantes :

21 Immobilisations corporelles

- Le renouvellement de matériels informatiques
- Des petits travaux dans les bureaux d'office de tourisme

23 Immobilisations en cours

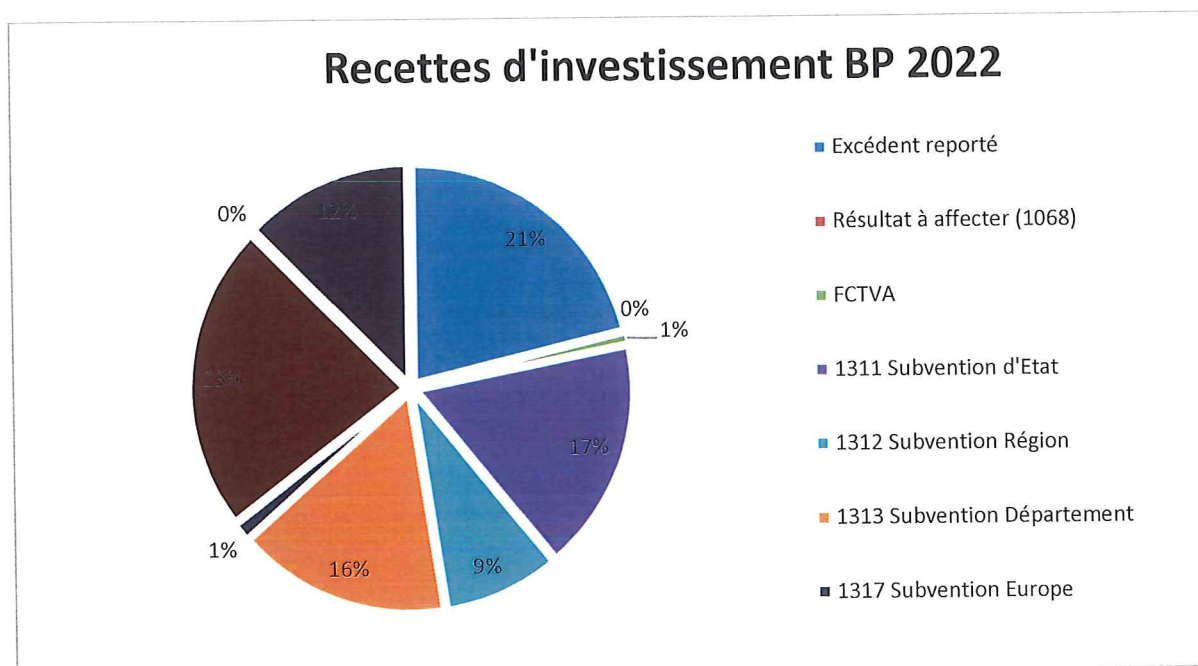
- Projet de construction du bureau d'information touristiques Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet.

Opérations d'ordre

- Il s'agit des amortissements des subventions portant sur la DCT (aides aux commerçants et artisans), de la signalisation sur l'autoroute A20 et du logiciel de comptabilité.

Section d'investissement– Recettes 877 624. 43 €

Recettes d'investissement	BP 2022	BP 2021	EVOLUTION
Excédent reporté	186 168.79 €	173 389.14 €	7.37%
Résultat à affecter (1068)	- €	- €	
FCTVA	5 750.00 €	1 665.00 €	245.35%
1311 Subvention d'Etat	151 200.00 €	151 200.00 €	0.00%
1312 Subvention Région	75 000.00 €	75 000.00 €	0.00%
1313 Subvention Département	139 516.00 €	139 516.00 €	0.00%
1317 Subvention Europe	10 000.00 €	- €	
1641 Emprunts	200 000.00 €	180 000.00 €	11.11%
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	
040 Opération d'ordre entre section	109 989.64 €	101 486.24 €	8.38%
Total recettes de l'exercice	877 624.43 €	822 256.38 €	6.73%





Les principales recettes sont :

- Les subventions accordées dans le cadre du projet de construction du bureau d'information touristique : ETAT / REGION / DÉPARTEMENT
- La subvention européenne LEADER concernant le wifiterritorial
- L'excédent d'investissement
- Le montant de FCTVA correspond à des investissements réalisés il y a 2 ans : mobiliers, matériels informatiques

Des subventions sont sollicitées auprès des fonds européens LEADER à hauteur de 80 % maximum des dépenses prévisionnelles (montant prévisionnel 80 000 euros) pour l'agencement intérieur du bureau d'information touristique à Collonges-la-Rouge.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement du mobilier et des matériels informatiques du PETR, aux subventions DCT (aides aux commerçants et artisans), aux travaux de câblage dans les bureaux de l'office de tourisme, à la mise à disposition des locaux et aux bornes.

Les Restes A Réaliser : sans objet

Niveau d'endettement de la collectivité : recours à l'emprunt en 2022.

Le PETR envisage de recourir à l'emprunt bancaire pour le financement du projet de construction d'un bureau d'information touristique à Collonges-la-Rouge, première annuité en 2023.

Effectifs de la collectivité au 1er janvier 2022

5 agents à temps plein (1 attaché titulaire, 4 attachés contractuels et 1 rédacteur contractuel).

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT		TOTAL	REALISE 2021		PROPOSITION 2022		OBSERVATIONS	
		BP	DM				CA	BP		
011	Charges à caractère général	115 357,44 €		115 357,44 €	41 384,97 €		87 105,00 €			
60622	Carburant	3 110,00 €		3 110,00 €	696,24 €		2 300,00 €			Carburant pour la voiture de service
60623	Alimentation	600,00 €		600,00 €	76,22 €		100,00 €			Sans voiture de service pendant quelques mois
60626	Autres fournitures non stockées	- €		- €	8,60 €		- €			
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €		200,00 €	77,35 €		200,00 €			
60632	Fournitures petit équipement	1 000,00 €		1 000,00 €	515,22 €		900,00 €			Petits matériels informatiques
6064	Fournitures administratives	3 500,00 €		3 500,00 €	503,32 €		1 800,00 €			
6068	Autres matières et fournitures	- €		- €	30,63 €		- €			
60 Achats		8 410,00 €		8 410,00 €	1 907,58 €		5 300,00 €			
6132	Locations immobilières	4 000,00 €		4 000,00 €	3 660,00 €		4 000,00 €			Loyer chargé
6135	Location mobilière	6 000,00 €		6 000,00 €	1 601,02 €		3 000,00 €			Voiture de location
614	Charges locatives et de copropriété	7 800,00 €		7 800,00 €	7 740,00 €		7 800,00 €			Dont serveur informatique, ménage
6156	Maintenance	11 000,00 €		11 000,00 €	3 741,42 €		6 000,00 €			Maintenance logiciel et copieur
617	Etudes et recherche	6 000,00 €		6 000,00 €	3 013,72 €		5 000,00 €			Assurances
6182	Doc. Générale et Technique	56 308,44 €		56 308,44 €	12 160,24 €		15 820,00 €			Etudes PAT GPECT Flux vision
6185	Divers frais de colloques et séminaires	329,00 €		329,00 €	329,00 €		375,00 €			Abonnement la Gazette
6188	Autres frais divers (adhésions)	1 150,00 €		1 150,00 €	- €		- €			
61 Achats de services extérieurs		93 847,44 €		93 847,44 €	1 260,00 €		43 305,00 €			
6225	Indemnité comptable et régisseurs	1 260,00 €		1 260,00 €	1 260,00 €		1 310,00 €			Adhésion LEADER France, ANPP, CI
6228	Divers	400,00 €		400,00 €	144,75 €		400,00 €			Régisseur OT
6231	Annonces et insertions	- €		- €	15,25 €		- €			
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €		1 000,00 €	- €		1 000,00 €			
6236	Catalogues et imprimés	1 700,00 €		1 700,00 €	- €		1 500,00 €			
6237	Publicité, publications, relations publiques	6 500,00 €		6 500,00 €	3 746,00 €		30 000,00 €			Communication PAT PAH GPECT LEADER
6238	Divers	- €		- €	- €		- €			
6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €		2 000,00 €	1 526,41 €		4 300,00 €			Dont déplacement PAH
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €		500,00 €	164,68 €		300,00 €			
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €		1 000,00 €	374,70 €		1 000,00 €			Frais remboursés par l'OTVD
62 Autres Services extérieurs		13 100,00 €		13 100,00 €	5 971,99 €		38 500,00 €			



CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES		POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT		TOTAL	REALISE 2021		PROPOSITION 2022		OBSERVATIONS	
	BP	DM	BP	DM		CA	BP				
012	Charges de personnel	254 750.00 €	254 750.00 €	196 555.80 €	250 210.00 €	5 ETP + 2 STAGIAIRES					
	6332 Cotisations FNAL	500.00 €	500.00 €	120.70 €	500.00 €						
	6336 Cotisations CNFPT+ CDG	4 100.00 €	4 100.00 €	2 780.07 €	4 000.00 €						
	6338 Autres impôts et taxes	1 000.00 €	1 000.00 €	362.47 €	1 000.00 €						
	63 Impôts, taxes et versements / rému	5 600.00 €	5 600.00 €	3 263.24 €	5 500.00 €						
	6411 Personnel titulaire	40 000.00 €	40 000.00 €	34 362.49 €	39 000.00 €						
	6413 Personnel non titulaire	116 000.00 €	116 000.00 €	100 123.06 €	118 000.00 €						
	641 Personnel	156 000.00 €	156 000.00 €	134 485.55 €	157 000.00 €						
	6451 URSSAF	49 000.00 €	49 000.00 €	32 600.04 €	49 000.00 €						
	6453 Retraites/ CNRACL ATACL / IRCANTEC	30 000.00 €	30 000.00 €	17 533.73 €	25 000.00 €	Contributions rétroactives suite titularisation					
	6454 ASSEDI	6 000.00 €	6 000.00 €	3 774.14 €	7 000.00 €						
	6455 Assurances statutaires	6 000.00 €	6 000.00 €	3 432.38 €	4 600.00 €						
	6456 FNC	300.00 €	300.00 €	350.00 €	500.00 €						
	645 Charges de sécurité sociale	91 300.00 €	91 300.00 €	62 070.25 €	86 100.00 €						
	6474 COS	1 500.00 €	1 500.00 €	772.92 €	1 110.00 €						
	6475 Médecine du travail	350.00 €	350.00 €	343.80 €	500.00 €						
	647 Autres charges sociales	1 850.00 €	1 850.00 €	1 116.72 €	1 610.00 €						
014	Reversements Taxe de séjour	297 912.00 €	297 912.00 €	268 329.71 €	304 532.00 €						
	7489 Reversement OTVD	297 912.00 €	297 912.00 €	258 787.71 €	304 532.00 €	Taxe de séjour					
	73918 Reversement Etat	- €	- €	9 542.00 €	- €	Dotation exceptionnelle COVID					
65	Autres charges de gestion courante	302 064.06 €	302 064.06 €	291 317.79 €	302 000.80 €						
	6512 Droit utilisation informatique	- €	- €	2 916.00 €	5 000.00 €	Frais informatiques					
	653 Indemnités élus	15 000.00 €	15 000.00 €	12 525.58 €	14 800.00 €						
	6542 Pertes sur créances irrécouvrables	19 041.96 €	19 041.96 €	- €	15 072.55 €	Taxation d'office taxe de séjour					
	657364 Participation fonctionnement à l'EPIC	265 022.10 €	265 022.10 €	265 022.10 €	264 128.25 €	8.85 €/hab. DGF					
	65888 Autres	- €	- €	2.75 €	- €	Prélèvement à la source					
	65888 Participation à l'aéroport	3 000.00 €	3 000.00 €	3 001.15 €	3 000.00 €						
66	Charges financières	17 000.00 €	17 000.00 €	- €	6 000.00 €	Ligne de trésorerie projet Collonges					
67	Charges exceptionnelles	6 250.00 €	6 250.00 €	4 981.00 €	660.00 €						
	6718 Autres charges exceptionnelles	- €	- €	4 981.00 €	- €	Trop perçu Dotation perte de recettes					
	673 Titres annulés (sur exercices extérieurs)	6 250.00 €	6 250.00 €	- €	660.00 €	Trop perçu Région pour les postes					
68	Provisions	- €	- €	- €	3 880.80 €	Provision taxe de séjour					
O22	Dépenses imprévues	10 000.00 €	10 000.00 €	- €	20 000.00 €						
O23	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €						
O42 6811	Dotations aux amortissements	101 486.24 €	101 486.24 €	101 486.24 €	109 989.64 €						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 104 819.74 €	1 104 819.74 €	904 055.51 €	1 084 378.24 €						

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES M	LIBELLES RECETTES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT				TOTAL	REALISE 2021	PROPOSITION 2022	OBSERVATIONS	
		BP	DM						CA	BP
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	53.66 €	- €	- €	Remboursement CPAM	
70	Produits	1 000.00 €			1 000.00 €	258.89 €	1 000.00 €		Remboursement par l'OTVD paiement en ligne	
73	Impôts et taxes	280 000.00 €			280 000.00 €	278 252.32 €	280 000.00 €		Attention: taxation d'office incluse	
74	Participations	529 833.00 €			529 833.00 €	534 349.81 €	532 124.17 €			
74718	DRAAF	- €			- €	14 434.49 €	- €			
7472	Région	42 000.00 €			42 000.00 €	39 668.71 €	37 751.67 €		acompte PAT pour 2021/2022	
7473	Département	8 000.00 €			8 000.00 €	- €	5 000.00 €		Subv. postes: PAT/GPECTI/Chef de projet	
74758	ASP Leader	69 000.00 €			69 000.00 €	63 756.63 €	78 500.00 €		Subvention pour le PAT	
7478	Participations Com Com	410 833.00 €			410 833.00 €	410 832.99 €	410 872.50 €		Subvention	
7488	Autres participations- dotation exceptionnelle	- €			- €	5 657.00 €	- €		Dotation exceptionnelle COVID	
77	Produits exceptionnels	- €			- €	105.07 €	- €		Remboursement trop versé assurances	
78	Reprises sur provisions	19 041.96 €			19 041.96 €	7 850.21 €	15 072.55 €		Taxation d'office taxe de séjour	
042	Opération d'ordre	61 922.29 €			61 922.29 €	61 922.29 €	64 422.29 €			
002	Excédent de fonctionnement reporté	213 022.49 €			213 022.49 €	213 022.49 €	191 759.23 €			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 104 819.74 €	- €	- €	1 104 819.74 €	1 095 814.74 €	1 084 378.24 €			

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200074938-20220311-D2022_4-DE

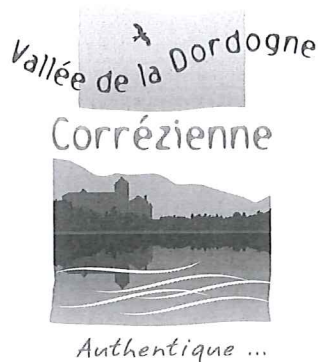
PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DÉPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			RÉALISE 2021	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITION 2022	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report			- €					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	600.00 €		600.00 €	540.00 €				Certificat électronique
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 592.89 €		38 592.89 €	21 556.86 €	15 000.00 €			
2183	Matériel informatique	5 900.00 €		5 900.00 €	573.06 €	12 000.00 €			Renouvellement des ordis
2183	Wifi territorial	30 692.89 €		30 692.89 €	20 508.60 €	- €			
2184	Mobilier	- €		- €	475.20 €	- €			
21758	Aménagements de bureaux d'accueil OT	2 000.00 €		2 000.00 €	- €	3 000.00 €			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	721 141.20 €		721 141.20 €	14 223.66 €	748 202.14 €			Bureau OT
022	Dépenses imprévues	- €		- €	- €	50 000.00 €			
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	61 922.29 €		61 922.29 €	61 922.29 €	64 422.29 €			
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		822 256.38 €	- €	822 256.38 €	98 242.81 €	877 624.43 €			

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES M 14	LIBELLES RECETTES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			RÉALISE 2021	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITION 2022	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report	173 389.14 €		173 389.14 €		186 168.79 €			
1068	Résultat affecté	- €		- €	- €	- €			
10222	FCTVA	1 665.00 €		1 665.00 €	2 036.22 €	5 750.00 €			Récupération N-2
1311	Subvention Etat	150 000.00 €		150 000.00 €	- €	151 200.00 €			Bureau OT
1312	Subvention Région	75 000.00 €		75 000.00 €	7 500.00 €	75 000.00 €			Bureau OT (solde)
1313	Subvention Département	139 516.00 €		139 516.00 €	- €	139 516.00 €			Bureau OT
1317	Subvention LEADER	- €		- €	- €	10 000.00 €			Subv wifi
1641	Emprunts	183 030.82 €		183 030.82 €	- €	200 000.00 €			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €			
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	101 486.23 €		101 486.23 €	101 486.23 €	109 989.64 €			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		824 087.19 €	- €	824 087.19 €	284 411.59 €	877 624.43 €			



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-5

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD François, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Participations 2022 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2022, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à 410 872.50 € et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **197 537.52 €**
- Communauté de communes Midi Corrézien : **213 334. 98 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrézien	13333	25 959 €	9708609	21 665 €	165 711.00 €	47 623.98 €
						213 334.98 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11706	22 791 €	12137319	27 085 €	147 661.50 €	49 876.02 €
						197 537.52 €
VDC	25039	48 750 €	21845928	48 750 €	313 372.50 €	97 500.00 €
						410 872.50 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

Le Président,

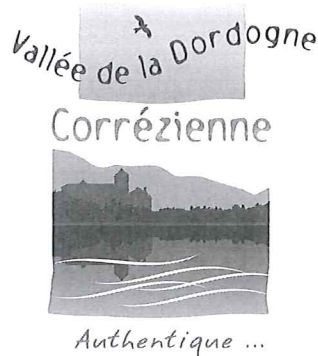


Jean-Pierre LASSERRE



Publié le **22 mars 2022**





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-6

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Participation 2022 à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 approuvant la convention financière de l'office de tourisme,

Considérant que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme fera l'objet d'une décision du comité syndical et arrêté sur la base de 8,85 € /habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2022, la participation 2022 à l'Office de tourisme est la suivante :

29 845 habitants x 8.85 € = 264 128.25 €

Les participations au service tourisme sont les suivantes :

	Nbr Hab DGF	PARTICIPATION service tourisme	DONT LA PARTICIPATION OTVD
Midi Corrèzien	15 782	165 711.00	139 670.70 €
Xaintrie ValDordogne	14 063	147 661.50	124 457.55 €
Total général	29 845	313 372.50	264 128.25 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

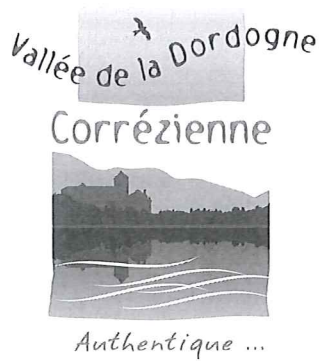
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Publié le *22 mars 2022*





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-7

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain.

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Relative au recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Sur le rapport du Président,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

Conformément au tableau des effectifs, le recrutement sur un emploi permanent d'un attaché territorial à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois d'attaché territorial pour exercer les missions suivantes :

- Administration générale: gestion financière, juridique et des ressources humaines
- Développement territorial : élaboration et suivi des contractualisations, coordination et mise en œuvre des démarches de développement local
- Tourisme : suivi des projets en lien avec la compétence et l'office de tourisme

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des spécificités des missions en faveur du développement territorial s'appuyant sur la méthodologie de projet, de la technicité financière attendue en faveur des opérations touristiques importantes dans les années futures et du co-financement limité dans le temps cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 36 mois et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 précitée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier être titulaire d'un BAC+3 minimum dans les domaines du développement territorial, de l'aménagement du territoire ou de l'administration publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022

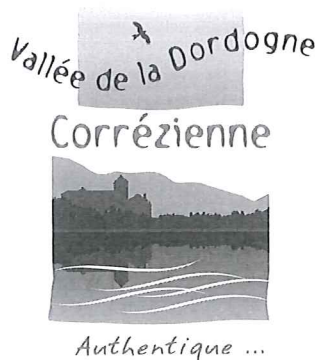
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Publié le 11 mars 2022





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-8

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Relative au recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient

Etabli en application des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique

Annule et remplace suite à une erreur matérielle la délibération 2022-7

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les délibérations en date du 17 décembre 2015 du Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne, portant sur la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2017 relatif à la transformation du Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne en Pôle d'équilibre territorial et rural Vallée de la Dordogne Corrézienne et aux recrutements des agents par transfert de compétences,

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Sur le rapport du Président,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

Que l'emploi permanent d'attaché territorial à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour exercer les missions suivantes :

- Administration générale: gestion financière, juridique et des ressources humaines
- Développement territorial : élaboration et suivi des contractualisations, coordination et mise en œuvre des démarches de développement local
- Tourisme : suivi des projets en lien avec la compétence et l'office de tourisme

a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des spécificités des missions en faveur du développement territorial s'appuyant sur la méthodologie de projet, de la technicité financière attendue en faveur des opérations touristiques importantes dans les années futures et du co-financement limité dans le temps cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 36 mois maximum et dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique précitée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier être titulaire d'un BAC+3 minimum dans les domaines du développement territorial, de l'aménagement du territoire ou de l'administration publique.



La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

Le Président,


Jean-Pierre LASSERRE

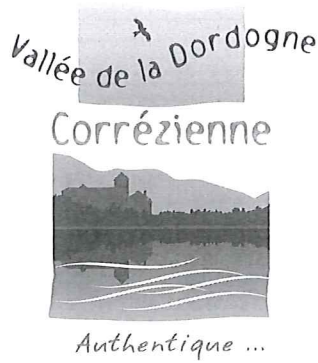


Publié le *14 mars 2022*

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-9

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Médecine préventive

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Le Président propose au Comité Syndical propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

La convention est jointe à la délibération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE:

- **D'ADHÉRER** au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- **D'APPROUVER** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- **D'AUTORISER** Le Président à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- **D'INSCRIRE** chaque année au budget les crédits correspondants

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 11 mars 2022,
Le Président,



PETR

Jean-Pierre LASSERRE

Publié le 22 mars 2022





CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE

Envoyé en préfecture le 22/03/2022
Reçu en préfecture le 22/03/2022
Affiché le 
ID : 019-200074938-20220311-D2022_9-DE

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Entre : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre LASSERRE en vertu d'une délibération en date du 17 novembre 2020, Ci-après dénommé le CDG 19,

ET

La Commune (ou l'Etablissement Public) de....., représenté par son Maire (ou son (sa) Président(e)) M.....en vertu d'une délibération en date du, Ci-après dénommé la Collectivité.

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 26-1¹ et 108-2²,
- Vu la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail,
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale
- Vu la délibération en date du 21 décembre 2021 relative à la mise en œuvre d'un service de médecine préventive en convention avec les services de l'AIST 19

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

DISPOSITIONS GENERALES :

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation de prestations relatives à la médecine professionnelle et préventive à destination des collectivités territoriales et des établissements publics de la Corrèze adhérentes à ce service.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la mission

Le CDG 19 fera appel au service de médecine préventive de l'Association Interprofessionnelle de Santé de la Corrèze (AIST 19) pour assurer la surveillance médicale des agents selon les modalités suivantes :

Surveillance médicale des agents :

Le médecin du service de médecine préventive assure directement l'ensemble des visites médicales (*visite d'embauche, visite périodique, visite de reprise, visite à la demande de l'employeur, de l'agent*).

Il en définit la fréquence et la nature.

¹À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 26-1 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par l'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique

² À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 108-2 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par les articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique

Lorsqu'il travaille avec une infirmière spécialisée au sein de son équipe médicale à la liste des agents, ceux qu'il reçoit directement en visite médicale périodique d'une visite santé au travail avec l'infirmière spécialisée.

Le médecin du service de médecine préventive peut être amené à prescrire aux agents au détours de leur visite des examens complémentaires et/ou consultations auprès de spécialistes.

Des actions en milieu professionnel seront proposées le cas échéant en lien avec le service Santé Sécurité au travail du CDG 19.

La localisation des visites médicales et moyens matériels :

La réalisation des examens médicaux s'effectue sur le périmètre du département de la Corrèze. Lesdits examens seront réalisés autant que faire se peut à proximité de la résidence administrative ou des lieux habituels de travail des agents concernés.

L'organisation et la planification des visites médicales :

Chaque année, avant la fin du 1^{er} mois de l'exercice civil, la Collectivité procèdera à la mise à jour de la liste des agents, via le portail adhérent : <https://portail.aist19.fr>, à l'aide de l'identifiant et mot de passe communiqué par l'AIST 19.

La périodicité des visites médicales sera définie en tenant compte notamment des données renseignées par la Collectivité sur le portail adhérent et selon l'avis du médecin du service de médecine préventive.

La planification des visites médicales sera réalisée pendant les horaires habituels de travail des agents.

Pour nécessité de service, la Collectivité peut demander la planification de visites en dehors des horaires habituels de travail (*par exemple pour les agents affectés aux activités de collecte des déchets ménagers ou le personnel amené à travailler de nuit*).

La Collectivité devra informer au plus tôt le secrétariat médical de l'AIST 19 de tout empêchement d'un agent.

Toute absence devra être excusée 48 heures à l'avance, jours ouvrés de l'AIST 19, soit du lundi au vendredi inclus, faute de quoi la visite médicale nécessitant une nouvelle convocation souhaitée par le demandeur fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif ci-dessous indiqué sauf si l'agent est remplacé par un autre au même lieu et horaire (*sauf en cas de production d'un certificat médical par l'agent justifiant de son absence*).

Il appartiendra à la Collectivité de demander une nouvelle convocation auprès du secrétariat médical de l'AIST 19.

Chacune des visites donne lieu à l'établissement, en 2 exemplaires, d'un avis d'aptitude, d'inaptitude, fiche de compatibilité ou d'une attestation de suivi individuel de l'état de santé et le cas échéant, de propositions de mesures d'aménagement de poste : l'un de ces exemplaires est remis à l'agent, l'autre sera transmis dans les mêmes délais aux responsables de la Collectivité.

Une copie sera adressée au CDG 19 lorsque les médecins du service de médecine préventive indiqueront des restrictions d'aptitude et/ou des aménagements de poste à mettre en œuvre.

ARTICLE 3 : Engagements des parties

1. LE CDG 19

Le CDG 19 s'engage à :

- ☞ Accompagner et/ou conseiller la Collectivité à sa demande, pour faire suite aux préconisations et aux restrictions d'aptitude émises, le cas échéant par le service de médecine préventive
- ☞ Réceptionner le rapport annuel d'activité de médecine préventive et en informer le Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CDG 19 pour les collectivités de moins de cinquante agents
- ☞ Établir les titres de remboursement de frais de la Collectivité



2. LA COLLECTIVITÉ

La Collectivité s'engage à :

- ☞ Prévenir au plus tôt l'AIST 19 de toute absence d'un agent convoqué à une visite médicale
- ☞ Continuer à informer les services du CDG 19 de tout accident de service / travail, maladie professionnelle et accord / renouvellement de temps partiel pour raison thérapeutique
- ☞ Rembourser au CDG 19 les frais que ce dernier aura réglés

DISPOSITIONS FINANCIERES :

ARTICLE 4 : Tarif et prise en charge de frais

Le tarif pour un agent inscrit au suivi médico-professionnel annuel est fixé à **82,53 € HT**.

Cela signifie que le coût d'une visite sera facturé à la Collectivité dès lors que l'agent sera convoqué une ou plusieurs fois durant l'année civile en cours.

Les absences aux convocations non honorées et non excusées 48 heures à l'avance seront facturées.

La Collectivité prendra à sa charge les actes médicaux et examens complémentaires nécessaires pour tous les agents en fonction sur un poste présentant un risque professionnel préalablement identifié, ou pour permettre au médecin du service de médecine préventive d'établir la fiche d'aptitude. Ces actes ou examens feront l'objet d'une facturation indépendante par le laboratoire ou le spécialiste.

ARTICLE 5 : Modification des termes de la Convention

Toute modification des termes de la présente convention à l'initiative de la Collectivité ou du CDG 19, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : Prise d'effet et durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant le 31 décembre de chaque année.

La dénonciation ne donne droit à aucune indemnisation.

Fait à, le

Pour la Collectivité

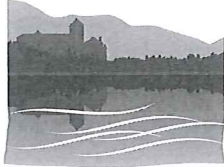
Le Maire ou le(la) Président(e),

Pour le Centre de Gestion,

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Vallée de la Dordogne
Corrézienne



Authentique ...

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-10

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 11 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné à Beaulieu-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Christophe CARON
Date de convocation : 4 mars 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, BOUYSSOU Jean, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, LAFON Francis, LEJEUNE Catherine, LHERM Michel, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, TEULIERE Jean-Michel.

Membres suppléants présents:

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, NOYER Yves.

Membres titulaires excusés : ARRESTIER Vincent, CHARLOT Michel, GENTILHOMME Mathieu, PEYRICAL René, SIMONET Alain

Membres titulaires absents : CANARD Francis, CLAVIERE Hervé, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, TRASSOUDAIN Bernard.



OBJET : Poursuite de l'étude de candidature « Pays d'Art et d'Histoire » : action et plan de financement 2022

Afin de poursuivre les travaux menés en 2021 concernant l'étude candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » et pour impulser une démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrézienne, il est proposé poursuivre la démarche d'étude, de diagnostic sur le territoire en 2022. Cet état des lieux permettra de compléter les inventaires et de mener un diagnostic sur le patrimoine immatériel et d'expérimenter une classe patrimoine sur le territoire. Il est proposé de faire appel à un stagiaire pendant 6 mois. Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes HT		
Indemnités de stage- 6 mois	3 900 €	FEADER - LEADER	6 320 €	80 %
Acquisition informatique et paramétrage au serveur et à la messagerie	500 €	Autofinancement PETR	1580 €	20 %
Frais de mission : déplacements, visites sur site	2 500 €			
Communication	1 000 €			
Total	7 900 €	Total	7900 €	

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire ce projet.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 11 mars 2022,

Le Président

Jean-Pierre LASSERRE



Publié le *22 mars 2022*

